



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 013-211300538-20221004-2022_150_ST-AR

DECISION DU MAIRE

2022_150_ST

OBJET : *Marché de Travaux n° 2022-09 – Remplacement de l'éclairage en LED dans 3 sites sportifs*

Le Maire de la commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33-SG en date du 27 mai 2020 portant Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire ;

Considérant la nécessité pour la commune de conclure un marché pour remplacer l'éclairage actuel en LED dans 3 sites sportifs (Nouveau et ancien gymnase, boulodrome), afin de renouveler ces systèmes devenus obsolètes, vétustes et réaliser des économies d'énergie ;

DECIDE,

Article 1 : De signer avec la société SARL LUMILEC sise 173-185 rue Des Peupliers 13220 Châteauneuf Les Martigues, un marché pour remplacer l'éclairage actuel en LED dans 3 sites sportifs, d'un montant de 45 810,00 euros HT soit 54 972,00 euros TTC.

Le marché commence à compter de la date indiquée dans la lettre de notification du marché. Sa durée est de deux mois.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune de Mallemort.

Article 3 : Madame le Maire, Madame le Directeur Général des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mallemort, le 04/10/ 2022

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

